

Action 23 - Mettre en place une maison des mobilités

PROBLEMES IDENTIFIES

Besoin d'information du grand public – Manque de lisibilité de l'offre multimodale.
 Besoin de promotion des modes alternatifs à la voiture.
 Besoin de communiquer sur la politique déplacements.

OBJECTIFS

Permettre la recharge de véhicules électriques vélos, scooters et voitures dans des lieux de l'agglomération présentant une offre de déplacement alternative à la voiture particulière thermique, et/ou une intermodalité.

CONTEXTE

Les différents lieux de vente, les lieux d'information et de renseignements sur les différents réseaux de transports collectifs et autres modes alternatifs de déplacements sur l'agglomération sont dispersés. Cet éclatement de l'information dégrade la lisibilité de l'offre.

Une part encore importante de la population méconnaît les différents systèmes de déplacement. Cette information est encore plus difficile d'accès pour les touristes.

L'agglomération du Grand Besançon doit saisir l'opportunité de la mise en service du tramway pour inciter davantage les citoyens à utiliser les modes alternatifs et initier un changement de comportement volontaire.

On constate une absence de connexion entre les différents modes, et leurs systèmes de billettique ce qui limite leur utilisation combinée. De plus, de nombreux maîtres d'ouvrages ont des projets liés à la mobilité sur le territoire de l'agglomération, où ayant des incidences sur celui-ci. L'utilisateur s'en retrouve souvent désorienté et n'est, de fait, pas incité à l'utilisation de ces modes alternatifs et/ou collectifs en lieu et place de la voiture particulière.

Par ailleurs, une boutique intermodale ouvre à destination des voyageurs au pôle multimodal Viotte en 2014.

OBJET DE LA MESURE

Cette action vise à créer un espace innovant, identifié et unique d'information multimodale, de vente et de promotion des modes alternatifs à la voiture à destination de tous les publics. Ce lieu d'accueil devra préférentiellement être placé dans une zone fréquentée et être visible par tous. Un lieu en cœur de ville, donc au cœur des flux, serait préférable pour accueillir cette structure.

Les missions de cette structure collaborative, rassemblant tous les acteurs de la mobilité innovante et piloté conjointement par le Grand Besançon et la Ville de Besançon, seront d'informer les usagers sur les modes de transport les plus adaptés aux besoins, sur les itinéraires et horaires appropriés, d'assurer la vente de titres de transports et d'abonnements (TC, modes partagés, stationnement) et de proposer des services connexes. Un espace vélos (petite réparation, promotion de la pratique cyclable...) pourrait être associé à la maison des mobilités.

Outre les activités commerciales, le conseil en mobilité sera une des activités centrales de ce lieu. La liste des activités n'est pas fermée. Une réflexion sur une éventuelle mutualisation ou des complémentarités sont à trouver avec les outils et lieux d'information existants et en projet (maison de la mobilité /office de tourisme /projet de capitainerie de l'agglomération).

Une attention particulière sera également portée aux publics éloignés de l'information.

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

- + Pilotes : La Ville de Besançon et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon
- + Partenaires : Besançon Mobilités, Conseil Général 25, Région Franche-Comté, SNCF, SCIC AutoCité, VéloCité, SAGS, ADEME, Office du Tourisme, Associations

ACTIONS ASSOCIEES

- ACTION 8 - Adapter le réseau GINKO
- ACTION 20 – Développer les projets de covoiturage dans et hors agglomération
- ACTION 21 – Soutenir les nouvelles mobilités
- ACTION 22 – Promouvoir l'électro-mobilité
- ACTION 27 – Programmer les mobilités de l'évènementiel culturel et touristique
- ACTION 28 – Vers la Smart « Mobility » City
- ACTION 33 – Mettre en place des plans de mobilité



ELEMENTS DE CALENDRIER

Mise en service progressive de la Maison des mobilités à l'horizon tramway, soit 2014-2015.

ESTIMATION FINANCIERE

Fonctionnement : A définir.

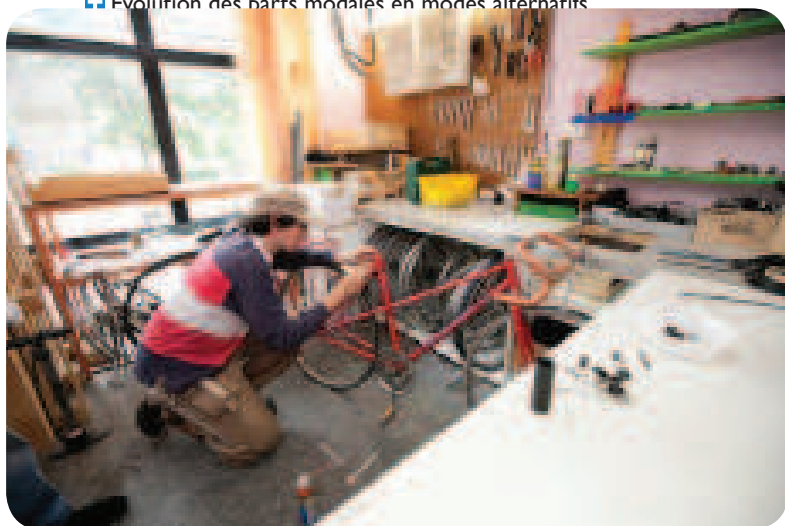
Enveloppe annuelle de 8 300€ HT (10 000 € TTC) pour des actions de Conseil en mobilité (PPIF 2014-2018, Investissement).

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

Indicateur Global : PDU et Grand public

Indicateurs spécifiques de l'action :

- + Fréquentation de l'espace d'information
- + Nombre de titres de transports vendus
- + Evolution des parts modales en modes alternatifs



Atelier Vélo de l'association VéloCampus (Source :VéloCampus)



Campagne de communication du tarif combiné AutoCité-Ginko

